



Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes 2015 qui suivent.

### Résumé

Après amortissements légaux et complémentaires, les comptes affichent une perte de

**Fr. 14'524.05** alors que le budget prévoyait une perte de **Fr. 30'487.40**.

Les amortissements comptables se sont élevés à **Fr. 96'074.05** (93'278.25 + 2'795.80 chauffage ancien Collège d'Envy transféré au patrimoine financier).

La valeur du point d'impôt présente une baisse car la façon de la calculer a changé. En effet, jusqu'en 2014, l'impôt foncier était normalisé (il était facturé à 80 et ramené à 100).

Dès 2015, il reste au montant encaissé. Le point d'impôt passe donc de **Fr. 12'018.00** en 2014 à **Fr. 11'262.00** en 2015. Pour rappel, en 2012 il était de **Fr. 9'409.00** malgré l'impôt normalisé à 100.

Notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à financer nos projets sans passer par l'emprunt, a diminué à **Fr. 80'732.90** contre **Fr. 130'148.57** en 2014. Pour comparaison, le budget 2015 prévoyait une marge d'autofinancement négative de **Fr. 70'193.40**.

### COMPTES 2015

#### 1 Administration générale

Par rapport au budget 2015, les comptes 1 affichent un excédent de charges de **Fr. 21'893.40**, alors que les revenus sont plus élevés qu'attendus et totalisent un excédent de recettes de **Fr. 8'848.30**.

#### Compte 11.303.0

La recapitalisation de la CIP ainsi que les cotisations de la boursière (calculées sur l'année précédente) explique l'excédent de charges de **Fr. 3'123.00**.

#### Compte 11.310.0

Le solde des factures concernant la conception et l'exécution de notre nouveau logo sur divers support **Fr. 2'430.00** à Atelier poisson à Chavannes-près-Renens.

#### Compte 11.318.0

Le programme RCPERS (harmonisation des registres du contrôle des habitants) a coûté la somme de **Fr. 1'852.85** qui a été compensée par un retour du Canton pour un montant de **Fr. 1'890.00** (compte 11.451.0)

Indemnités maladie à Rochat Nathalie compensées dans le compte **11.436.1**

#### Compte 11.436.1

Indemnités versées par la SUVA et la Vaudoise Assurances concernant des employés communaux.

**Compte 16.365.0**

Nous avons participé auprès de l'ORPC pour un montant de **Fr. 1'043.60** concernant l'installation de supports en béton pour une table et la réfection d'un sentier en collaboration avec le Parc Jura Vaudois et le Garde Forestier.

**2 Finances**

Les comptes 2 affichent un excédent de revenus de **Fr. 50'407.85** alors que les charges présentent un excédent de **Fr. 20'276.82**.

**Impôts****Compte 21.400.0**

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques en augmentation de **Fr. 25'000.00**.

**Compte 21.400.3**

Diminution de l'Impôt source de **Fr. 1661.78**.

Grosse diminution par rapport aux comptes 2014. Nous passons de **Fr. 47'213.56** à **Fr. 8'338.22** qui est due à la diminution du nombre de sourciers.

**Compte 21.400.4**

Pas d'impôt spécial sur les étrangers. Le départ de notre unique contribuable n'était pas connu lors de l'établissement du budget 2015.

**Compte 21.401.0 et 21.401.1**

Il est impossible de prévoir des budgets concernant les personnes morales. En effet, durant plusieurs années nous recevons des acomptes, et lors de l'établissement de la taxation définitive, devons le plus souvent restituer les sommes perçues en trop.

**Compte 21.402.0**

L'impôt foncier a été supérieur de **Fr. 5'734.50** au vu du nombre croissant de nouvelles constructions.

Le taux de notre impôt foncier est de **Fr. 0.80** pour **Fr. 1.00**.

**Compte 21.404.00**

Les droits de mutation ont été inférieurs de **Fr. 19'957.55**.

**Compte 21.406.1**

L'impôt sur les chiens a été inférieur de **Fr. 584.00** en cause du nombre moins important de canidés.

**Compte 21.406.2**

L'impôt sur les divertissements (concerts) a été supérieur de **Fr. 1935.30**. Cette croissance est due à un nombre supérieur de concerts à l'Abbatiale.

**Compte 21.441.0**

L'impôt sur les gains immobiliers a été supérieur de **Fr. 14'696.95**.

**Compte 21.441.1**

L'impôt sur les frontaliers a été supérieur de **Fr. 3'393.15** par rapport au budget et de **Fr. 6'915.55** par rapport aux comptes 2014.

**Service financier**

Les comptes liés à la péréquation et dont le contrôle nous échappe, n'appellent pas de commentaires particuliers.

**3 Domaines et bâtiments**

Par rapport au budget, les comptes de cette rubrique affichent une diminution de revenus de **Fr. 122'494.10** ; les charges affichent également une diminution de **Fr. 63'209.79**.

La plupart des variations se trouvent dans les comptes forestiers et des travaux non-effectués, donc non prélevés aux fonds de réserves.

**Terrains****Compte 31.314.0**

Une augmentation de **Fr. 1'114.70** concerne la taille des arbres fruitiers.

**Forêts**

Le compte est en perte pour un montant de **Fr. 9'375.40**.

Les ventes de bois ont été moins nombreuses que prévu. En contrepartie, les charges sont également inférieures car un nombre restreint de travaux ont été effectués (**compte 32.314.0**)

Nous avons reçu la somme de **Fr. 15'346.05 (compte 32.451.0)** au titre de subsides pour les forêts protectrices.

**Bâtiments communaux**

La météo clémente de l'hiver 2015 et la baisse du prix du gaz ont été bénéfiques aux comptes communaux.

**Maison de Commune****Compte 3501.314.0**

Les travaux de rénovation du carnotzet, sont en partie imputés sur l'année 2015. Le solde sera sur l'année 2016 d'où la différence par rapport au budget.

Le financement des travaux étaient prévu par un prélèvement au fonds de réserve de **Fr. 40'000.00 (compte 3501.480.0)** non utilisé.

**Ancienne Gendarmerie****Compte 3502.314.0**

Les travaux réalisés (rénovation terrasse à l'entrée, et divers petits travaux) ont coûté moins chers que prévu.

Le financement des travaux était prévu par un prélèvement au fonds de réserve de **Fr. 10'000.00 (compte 305.480.0)** non utilisé.

**Champbaillard****Compte 3504.301.0**

Un supplément de **Fr. 3'362.85** s'explique entre-autre par l'arrêt maladie de Madame Rochat. Ce dernier a conduit à l'engagement d'une personne durant son absence. Les charges y relatives se trouvent dans ce compte. Par contre, les indemnités versées par la Vaudoise Assurances sont imputées dans le **compte 11.436.1**.

**Compte 3504.311.0**

L'achat de fourres d'oreiller et de duvets explique l'augmentation de **Fr. 3'000.70**.

**Compte 3504.313.0**

L'achat de rouleaux de nettoyage pour un montant de **Fr. 2'660.25** explique la différence par rapport au budget.

**Compte 3504.314.0**

Comme initialement prévu au budget, des travaux concernant la cuisine, la porte d'entrée les volets, un système de serrures anti-panique et les douches hommes de Champbaillard ont été effectués.

Le financement des travaux de **Fr. 52'291.55** était prévu par un prélèvement au fonds de réserve de **Fr. 55'000.00 (compte 3504.480.0)** non utilisé.

***Bâtiments communaux (stand de tir, coulage)*****Compte 3509.314.0**

Rafraîchissement du local du stand de tir pour un montant de **Fr. 2'155.35**.

**Compte 3509.315.0**

Participation pour un montant de **Fr. 5'000.00** au piège à balles.

***Le Môtier***

Suite à l'acquisition du bâtiment Le Môtier en juillet 2015, les travaux inhérents à l'investissement de l'immeuble sont imputés au bilan. Des comptes de fonctionnement, il en ressort les frais de chauffage, d'assurances et l'imputation interne de l'employé communal. La location de l'appartement du rez-de-chaussée est loué au prix de **Fr. 1'850.00 / mois y.c. un acompte de chauffage de Fr. 250.00**.

**4 Travaux**

Les comptes 4 affichent une baisse de charges de **Fr. 16'809.67** et une baisse de revenus de **Fr. 26'321.05**.

***Routes*****Compte 43.301.1 et 43.301.2**

Notre apprenti ayant interrompu sa formation en juillet 2015, les comptes présentent un écart de **Fr. 5'470.00** et **Fr. 475.00**.

**43.314.1**

Les travaux de réfection de l'éclairage public au chemin du Signal ont coûté la somme de **Fr. 12'055.00**

Le financement des travaux d'entretien des routes (**compte 43.312.2**) de **Fr. 34'038.55** était prévu par un prélèvement au fonds de réserve de **Fr. 30'000.00 (compte 43.480.0)** non utilisé.

***Parcs, promenades, cimetière*****Compte 44.314.4**

Les travaux de captage sous Champbaillard n'ont pas été exécutés en 2015 ce qui explique la différence entre les comptes et le budget de **Fr. 7'635.10**.

***Déchets ménagers et déchetterie*****Compte 45.318.0**

Les comptes sont supérieurs au budget de **Fr. 7'497.75** mais quasi identiques aux comptes 2014.

**Compte 45.318.1**

Divers équipements déchetterie ont été effectués.

**Compte 45.318.3**

Le prix de compost ayant augmenté, une forte augmentation est ressentie dans ce compte.

Pour information, 80 kg d'ordures ménagères par habitants ont été éliminés en 2015 soit + 5% par rapport à 2014 ainsi que + 5% de papier et + 15% (encombrants et verre).

**5 Instruction publique et cultes**

Les charges des comptes 5 sont en hausse de **Fr. 898.50** alors que nous avons en compte des recettes d'un total de **Fr. 21'449.85** correspondant à la participation des Communes concernant les enfants domiciliés au Nid pour les frais de scolarité et les frais de transport. Il s'agit de la décision 138 – Détermination des montants forfaitaires pour les frais à charge des communes en application des articles 133 et 138 LEO.

Un montant de **Fr. 1'300.00** par élève peut être facturé pour l'écolage et **Fr. 833.00** pour les transports.

**6 Police*****Administration*****Compte 60.311.0**

Circulation concernant les manifestations. La somme de **Fr. 2'540.50** concernant la foire d'automne et bourse aux sonnailles a été refacturée via le **compte 60.435.0**.

***Réforme policière***

La somme de **Fr. 6'519.00** (**compte 61.351.1**) correspondant au solde 2014 a été réglée en 2015.

***Défense contre l'incendie*****Compte 65.311.0**

Dans les travaux effectués, aucun ne correspond à l'octroi d'un subside ECA (**compte 65.465.0**).

***Protection Civile*****Compte 66.311.0**

Les travaux de transformation du tableau électrique ont été repoussés à l'année 2016, raison pour laquelle le montant de **Fr. 10'500.00** (**compte 66.481.0**) n'a pas été prélevé du fonds de réserve.

## 7 Sécurité sociale

Ces comptes sont pour l'essentiel maîtrisés par le Canton et ne laissent pas ou peu de marge de manœuvre à la Commune.

Suite à l'estimation de péréquation pour l'année 2015, cette dernière présente un montant en faveur de la Commune. Afin de ne pas être trop optimistes – les comptes définitifs n'étant connus qu'en septembre de l'année suivante – nous avons décidé de ne pas saisir ces montants, d'où la différence de **Fr. 46'512.00 (compte 72.452.2)**.

## 8 Services industriels

Pas de commentaire particulier.

## Conclusion

### *Fonctionnement*

Les résultats des comptes 2015 nous ont permis de ne pas prélever aux fonds de réserves autant d'argent qu'initialement prévu (**Fr. 817.10** prélevés au lieu de **Fr. 126'000.00** mis au budget).

D'une manière générale, les budgets ont été tenus. Il n'en reste pas moins que la vétusté de nos infrastructures nous oblige à continuer de consacrer beaucoup d'argent à leur entretien.

### *Investissements*

En 2015, nous avons réalisé pour **Fr. 23'175.15** de nouveaux investissements du patrimoine administratif.

Eau Potable : **Fr. 23'175.15**

### *Patrimoine financier*

Les travaux de chauffage de l'Ancien Collège d'Envy ont été transférés au patrimoine financier pour un montant de **Fr. 40'850.00**.

Nous avons acquis le bâtiment du Môtier pour un montant de **Fr. 1'206'900.00** et y avons effectué des travaux pour un montant de **Fr. 42'073.25**. Cet immeuble représente un solde à l'actif du bilan pour un montant de **Fr. 1'248'973.25**.

### *Emprunts*

Un emprunt de **Fr. 1'260'000.00** a été contracté afin d'acquérir le Môtier. Au 31.12.2015, il présente un solde de **Fr. 1'247'400.00**.

Un emprunt de **Fr. 100'000.00** a été contracté concernant la nouvelle salle de classe qui avait été financée par la trésorerie courante.

**Demande de la Municipalité**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :**

**Article 1 :**

D'accepter les comptes et la gestion 2015 tels que présentés.

**Article 2 :**

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 30 mai 2016

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

*(signé)*  
F. De Icco

*(signé)*  
M. Pugin